



## Refus par le patron de mon conjoint de "m'accepter une vente"

Par **Aillin**, le **12/04/2012** à **19:19**

Bonjour,

Mon conjoint est gérant d'un kebab / burger (en CDI) et son patron refuse que je vienne manger, en à t'il le droit ?

Je n'ai pas le droit non plus d'y passer pour demander qqc à mon conjoint.

Par exemple :

Si il a les clefs du domicile et que j'ai oublié les miennes à l'intérieur, je me retrouve bloquer. Ce qui est gênant, mon conjoint finissant certain soir à plus de minuit...

Je tiens à préciser que son patron a déjà donné un avertissement à mon conjoint. Si je me souviens bien à 3 avertissements le patron a le droit de nous licencier.

Tous cela sous seul prétexte que d'après le patron je perturbe mon conjoint dans son travail. Ce qu'y est totalement faux, vu que je parle quasiment pas a mon conjoint quand je suis au kebab (généralement c'est juste pour passer commande, ou quand il n'y a personne) Je n'y suis pas non plus tous les soirs et ne reste pas toute la soirée.

D'avance merci pour votre réponse.

Aillin